

## Mesures de soutien et d'encadrement

L'école assure l'accompagnement nécessaire à l'élève intimidé, à l'élève intimidateur et aux témoins ainsi qu'à leurs parents.

- ⇒ Rencontre de soutien par les intervenants de l'école;
- ⇒ Accompagnement et prévention;
- ⇒ Communication avec les parents;

Suivi et vérification ultérieure pour faire état de la situation après l'événement.

## Importance de déNONcer

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « NON » à une situation inacceptable.

« Snitcher » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le

## Confidentialité

Toutes les plaintes et les signalements seront traités de façon confidentielle par les personnes mandatées par la direction de notre école. Ces personnes désignées sont assujetties à la politique de la confidentialité de notre Centre de services. Par contre, la confidentialité n'est pas synonyme d'anonymat. Afin d'accompagner l'élève intimidé ou violenté, il est donc important de pouvoir retracer les auteurs de ces gestes et faire rapidement une intervention avant que la situation ne s'aggrave. Nous devons donc les rencontrer. Cependant, les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

## Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la Loi sur l'Instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes sur lesquels il faut intervenir!

## École secondaire Pierre-Laporte



## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Approuvé par le conseil  
d'établissement le (2022-xx  
-xx)

1101 chemin Rockland  
514-739-6311

Pour la version intégrale  
du plan de lutte :  
<https://www.pierre-laporte.ca/>

## Mot de la direction

Chers parents,

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Teinté des valeurs de respect, d'équité de responsabilité et de courage, notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées en terme de prévention et d'agir en concertation.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que votre enfant s'épanouisse dans un climat sain et sécuritaire.

*Philippe Lamoureux*  
direction

## Actions prioritaires

Une analyse de la situation de notre école nous a révélé les forces et les zones fragiles en matière de violence et d'intimidation. À la suite de ces observations des activités de prévention et des interventions seront faites selon les situations qui se présenteront. Nous avons donc établi un plan de lutte adapté à la situation de notre école.

### Priorité 1 :

Augmenter l'utilisation d'une communication positive entre les élèves.

### Objectif 1 :

D'ici juin 2023, diminuer de 3% le taux de violence verbale entre les élèves (incluant les victimes fréquentes et occasionnelles).

### Priorité 2 :

Augmenter la perception des élèves quant à l'efficacité et la fréquence des interventions des adultes, lorsque ces derniers sont témoins de violence ou d'intimidation.

### Objectif 2 :

D'ici juin 2023, augmenter de 7% le taux d'élève qui disent avoir reçu de l'aide (souvent ou toujours) lorsqu'ils en ont demandé.

### Priorité 3 :

Outiller les garçons pour faire face aux situations de violence ou d'intimidation, peu importe leur rôle (auteur du geste, victime et témoin).

### Objectif 3 :

Favoriser le développement des comportements sociaux (d'entraide) chez les tous les élèves, notamment chez les garçons.

## Ressources disponibles

Tel-jeunes : 1-800-263-2266

[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

Interligne : 1-888-505-1010

[www.interligne.co](http://www.interligne.co)

Veillez communiquer avec le-la TES de niveau :

514-739-6311

## Actions à l'école

Lorsqu'un acte est constaté :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer l'enfant victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer individuellement les personnes impliquées.
- Rechercher des solutions en collaboration avec l'enfant, ses parents et les adultes de l'école.
- Établir les interventions à privilégier auprès des enfants victimes, témoins et auteurs d'agressions (suivi, mesures d'aide, plan de sécurité ou d'accompagnement, conséquences et sanctions). Déterminer les sanctions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.

## Parents : précieux partenaires!

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école!

## Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant les ressources disponibles.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.